01/03/2019

Syndicat National Alliance des Personnels Administratifs, Techniques et Scientifiques de l'Intérieur

ALLIANCE SNAPATSI

CFE - CGC

# Administratifs ATPN et SIC

# Procédure revalorisation IFSE

# Le SNAPATSI enfin entendu !

**Depuis 2017, le SNAPATSI dénonce à tous les niveaux et encore dernièrement lors du Comité Technique Ministériel du 11 janvier 2019, la complexité et la lenteur du traitement de la revalorisation de l'Indemnité de Fonctions, de sujétions et d'Expertise pour les personnels administratifs et techniques affectés dans le périmètre de la Police Nationale.**

Pour mémoire, les corps administratifs bénéficient depuis le 1er janvier 2016, 1er janvier 2017 pour les corps techniques et SIC, d'une revalorisation indemnitaire (IFSE) en cas de mobilité (sous réserve de remplir les conditions d'éligibilité durée effective dans le poste) ou/et d'avancement.

**Retrouvez la note DRCPN et la fiche de procédure sur www.snapatsi.fr**

Aujourd'hui le SNAPATSI obtient la simplification de la procédure.

**L'agent n'a plus aucune démarche à faire, il appartient désormais au référent RH du service d'affectation de l'agent de constituer et transmettre le dossier.**

La note DGPN/DRCPN/SDARH/BPATS n°133 du 21 février 2019 et son annexe stipulent l'ensemble de la nouvelle procédure.


BUREAU NATIONAL

52 rue de Dunkerque
75009 PARIS

Tel. 01.55.34.33.20
Fax. 01.44.53.01.14

snapatsi@snapatsi.fr


# Le SNAPATSI demande et obtient !